



Non à la casse des IUFM !

Manif nationale le mardi 10 février 2009

Tous en grève le mercredi 11 février 2009

Rassemblement à 14h00 devant le rectorat de Créteil

La CGT Educ'action revendique un concours national de fonctionnaire d'État après la licence et une formation de deux ans comme fonctionnaire stagiaire débouchant sur un master. Cette hausse du niveau de qualification doit être reconnue, comme une nouvelle grille indiciaire basée sur celle, au minimum des agrégés, et calquée sur celle des grilles d'ingénieurs. En l'état de l'université aujourd'hui, reculer le concours après un bac + 5 pour les étudiants les plus modestes, c'est instituer une sélection sociale insupportable et éliminer la plupart des non titulaires en poste, recrutés souvent avec une licence.

La CGT Educ'action revendique une formation programmée progressive et cohérente aux métiers de l'Éducation dans le cadre d'une maison commune, l'IUFM, où interviennent des enseignants chercheurs et des équipes de formateurs qualifiés du 1er et du 2nd degrés et en favorisant un aller retour entre expérience de terrain et apports disciplinaires et pédagogiques de haut niveau.

La CGT-Educ'action revendique la titularisation de tous les précaires en poste, sans condition de concours, ni de nationalité. La VAE proposée aux personnels non-titulaires pour pouvoir passer le concours dans M2 ne répond en rien aux attentes des personnels et aux besoins du service public d'éducation.

Le ministère, avec la mise en place de l'agence nationale du remplacement, la suppression de 3000 postes de remplaçants sur toute la France, le refus de toute titularisation, la baisse du nombre de place aux concours, va se doter d'un vivier de personnels précaires à sa merci... Ainsi les étudiants réussissant à obtenir leur Master mais ne réussissant pas au concours, seront des futurs personnels précaires à la disposition du ministère...

Le 11 février, des collèges, LP et lycées généraux et technologiques de l'académie proposent de se rassembler pour exiger :

- Un collectif budgétaire permettant un service public d'éducation premier et second degré de qualité qui permette le maintien des postes et la création des postes nécessaires
- Le maintien des BEP et l'arrêt de la généralisation du bac pro en 3 ans
- L'abandon de la réforme du lycée, et pas simplement son report ou son retour dans des « établissements expérimentaux »
- L'ouverture de vraies négociations sur l'amélioration des conditions de travail

La coordination nationale des personnels des IUFM et des départements universitaires impliqués dans la formation des enseignants, réunie à Paris le 31 janvier en présence d'une centaine de participants venant de 15 académies, exige :

- ▶ le retrait de la réforme des concours et de la formation des enseignants ;
- ▶ le maintien des concours dans leur configuration actuelle et un recrutement à la hauteur des besoins, ainsi que le maintien de l'année de formation en alternance rémunérée après le concours ;
- ▶ l'ouverture de négociations pour une autre réforme de la formation et du recrutement, qui respecte l'existence et la vocation des IUFM à être au cœur de cette formation, qui permette la reconnaissance du haut niveau de qualification et qui tienne compte de la nécessaire formation professionnelle après la réussite au concours.

La coordination appelle au non-dépôt des maquettes de master et à la grève à partir du 2 février.

Paris, Sorbonne, 31 janvier 2009

POUR GARANTIR L'AVENIR DES ENFANTS, SAUVONS LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS !

Texte adopté à l'unanimité moins 4 abstentions par l'assemblée générale des formateurs de l'I.U.F.M. de Livry-Gargan (93)

Si nous laissons passer la réforme ...

Les futurs enseignants ne seront plus formés !

Le recrutement au niveau master 2 (bac + 5) des enseignants des premier et second degrés mis en œuvre par le gouvernement constitue la disparition de la formation professionnelle des enseignants recrutés à partir de 2010. En effet, tout titulaire d'un master 2, de quelque discipline que ce soit, pourra être candidat à ces concours. Sitôt le concours réussi, il sera immédiatement placé devant les élèves, en responsabilité, sans préparation au métier d'enseignant.

On remplace ainsi l'actuelle formation professionnelle en alternance dispensée en I.U.F.M., comportant des stages en responsabilité dans les classes encadrés par des professionnels (professeurs I.U.F.M., maîtres-formateurs, conseillers pédagogiques) par ... RIEN (si ce n'est un vague « compagnonnage » que le ministère n'a toujours pas défini) ! La disparition des I.U.F.M. constitue de surcroît la négation de toutes les avancées en matière de pédagogie et de sciences de l'éducation.

La formation continue des enseignants disparaîtra !

Actuellement, les enseignants du premier degré peuvent bénéficier de stages de formation continue car ils sont remplacés dans leur classe par des professeurs stagiaires de l'I.U.F.M. qui y accomplissent leur stage en responsabilité. La suppression de la formation en I.U.F.M. sonne donc, de fait, la disparition de la formation continue, ce qui à terme abaissera la qualité de l'enseignement que recevront les élèves.

Les jeunes issus de milieux modestes seront exclus du métier d'enseignant !

Les 5 ans d'étude après le bac exigés pour passer les concours de recrutement des enseignants n'étant pas rémunérés, les jeunes issus de milieu modeste seront largement exclus de la profession enseignante alors qu'actuellement, l'ouverture du concours à bac + 3 et la rémunération de l'année de formation qui suit le concours permet une certaine égalité des chances.

Les futurs enseignants deviendront une main d'œuvre précaire et docile !

La mise en place de masters 2 orientés vers les métiers de l'enseignement mettra sur le marché de l'emploi des titulaires d'un diplôme qui, s'ils échouent aux concours, pourront enseigner sans être fonctionnaires c'est-à-dire sans sécurité de l'emploi.

Le projet du gouvernement est d'éliminer un statut professionnel qui permet aux enseignants de la fonction publique de s'opposer, le cas échéant, à sa politique et de lui substituer un corps d'enseignants de statut précaire, directement recrutés et licenciés par les chefs d'établissement.

Réagissons !

Dans l'intérêt des élèves, nous revendiquons, une formation professionnelle des enseignants de qualité, rémunérée, dispensée en deux ans après le concours ouvert à bac + 3, qui portera la qualification des enseignants à bac + 5.

ETUDIANTS, ENSEIGNANTS, FORMATEURS, PARENTS D'ELEVES,

TOUS ENSEMBLE POUR LA DEFENSE D'UNE ECOLE PUBLIQUE DE QUALITE